

Tulle, le 15 mars 2012

le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
Les Directeurs d'Ecole et d'Etablissements

S/C de Madame et Messieurs
les Inspecteurs de l'Education Nationale
chargés de circonscription

**Division des Personnels
enseignants**

**Objet : Postes d'enseignants spécialisés de l'équipe ressource départementale
PJ : fiche de poste**

Affaire suivie par
Valérie Fontaneau
Maryline Ischard
Téléphone
05 55 21 82 33
05 55 21 81 74
Télécopie
05 55 21 81 82

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que 10 postes d'enseignants spécialisés composant l'équipe ressource départementale sont vacants à la rentrée 2012.

Les candidats devront être titulaires du CAPA-SH quelle que soit l'option.

Mél
valerie.fontaneau@ac-limoges.fr
maryline.ischard@ac-limoges.fr

Les personnels intéressés voudront bien déposer leur candidature, **directement**, sur papier libre, **pour le mercredi 11 avril 2012 délai de rigueur**, Division des Personnels. Ils adresseront simultanément une copie de leur demande à leur Inspecteur de circonscription.

Site internet
<http://ia19.ac-limoges.fr/>

**Inspection académique
Place Martial Brigouleix
19000 Tulle**

La date de la commission d'entretien sera fixée ultérieurement. Les candidats seront avisés en temps utile par convocation individuelle.

Je vous remercie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels placés sous votre autorité.

**Pour le directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation
La Secrétaire Générale
de l'Inspection Académique**



Sandra MONTALAND

FICHE DE POSTE D'ENSEIGNANT SPECIALISE

Equipe ressource départementale

Mission : Une mission d'enseignement spécialisé auprès d'enfants reconnus ou en phase de reconnaissance de handicap auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui se décline autour de deux axes : intervention dans les classes et lien auprès des structures accompagnantes.

L'enseignant spécialisé intervient sur les aspects pédagogiques de l'inclusion de l'élève. Il s'agit d'apporter de manière systématique pour tout élève scolarisé en classe ordinaire des informations et conseils auprès de l'enseignant, et ce dès saisine de la MDPH par les parents. Dans un deuxième temps, après validation du projet personnalisé de scolarisation (PPS) par la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH) et tenue d'une première équipe de scolarisation (ESS), l'intervention auprès de l'élève peut s'avérer être régulière (suivi) nécessitant éventuellement une co-intervention au sein de la classe. Le projet pédagogique, élaboré conjointement avec l'enseignant de la classe, s'insère d'une part dans le projet personnalisé de scolarisation validé par la MDPH, le projet pédagogique de la classe et celui de l'école. D'autre part, il interagit avec les dimensions éducatives et thérapeutiques du projet individuel de l'enfant, porté par les différentes structures accompagnantes. A ce titre, l'enseignant spécialisé participe aux réunions de travail avec les membres des équipes pluridisciplinaires.

Domaine d'activité :

Dans le cadre de la loi 2005- 102, l'enseignant spécialisé met en œuvre des stratégies d'enseignement adaptées et différenciées auprès de l'enfant handicapé, avec les compétences définies par le décret 2004-13 du 5.01.2004 concernant le CAPA – SH et le référentiel publié au BO n°45 du 8 décembre 1994 et NS n° 97 – 271.

Avec l'enseignant et la famille de l'élève, il éclaire la scolarité d'une meilleure connaissance de la déficience de l'élève, des modes d'appropriation des savoirs, des compétences communicatives, langagières et linguistiques. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique, partie intégrante du PPS, et des adaptations pédagogiques nécessaires à la scolarisation de l'élève.

Il travaille en partenariat avec les thérapeutes en libéral, les services éducatifs, les services médico-sociaux concernés.

Statut :

Enseignant spécialisé, recruté par une commission sur évaluation de compétences spécifiques, notamment dans l'expertise pédagogique. Il est placé sous le pilotage de l'IEN ASH, sous la coordination de la conseillère pédagogique ASH et est membre de l'équipe ressource départementale.

Profil :

Le candidat doit être titulaire d'un certificat d'aptitude spécialisé (CAEI, CAPSAIS, CAPA – SH). Il doit apprécier et s'investir dans l'important travail en équipe. Il doit être titulaire du permis B.

Spécificités du travail :

Le calcul du temps de service de ces enseignants est calqué sur celui des enseignants spécialisés de CLIS : 24h +108h

L'enseignant spécialisé intervient auprès des enfants des écoles maternelles et élémentaires du département. La formation de ces enseignants est assurée par l'équipe ASH du département.

Secteur d'intervention : en référence à la carte départementale